



DEAES

Niveau 3*

* nouvelle classification anciennement niveau V



Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social

Présentation

Le DEAES constitue le premier niveau de qualification dans le champ du travail social. Il fusionne les diplômes d'État d'Auxiliaire de vie Sociale (DEAVS) et d'Aide Médico-Psychologique (DEAMP). Il atteste des compétences requises pour exercer les activités visant à :

- accompagner les personnes en situation de handicap ou de vulnérabilité sociale au quotidien, dans leur vie sociale et citoyenne.
- coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés.

Compétences visées

L'organisation de la formation est basée sur l'acquisition de compétences d'accompagnement éducatif et social telles que :

- Participation à l'élaboration et mise en oeuvre des projets personnalisés
- Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne
- Travail en équipe pluridisciplinaire
- Communication professionnelle à l'interne et à l'externe
- Connaissances des politiques publiques, de la santé, et de l'environnement d'intervention
- Identité et positionnement professionnels dans le champ du travail social

Le CCPAM assurera un accompagnement personnalisé tout au long de la formation et sur les stages. Le diplôme peut être obtenu par la voie de la formation, et tout ou partie, par la VAE.

Publics

Les professionnels qui accompagnent des personnes dépendantes ou en perte d'autonomie (enfant - adolescent - adulte) en situation de handicap ou des personnes en cours de reconversion professionnelle.

La formation de l'accompagnant éducatif et social rassemble un public très hétérogène tant du point de vue des origines socioprofessionnelles que des trajectoires individuelles. La formation, à partir de cette diversité, crée une dynamique apprenante.

Cursus

Rentrée : Mars 2022

Durée : 18 mois

Formation théorique : 525 h

Formation pratique :
140 à 840 h selon statut et allègements

Rythme : 5 à 10 jours/mois + stages

Tarifs

6 552 €

Frais de dossier : 100 €

Contact

Coordinatrice formation
Sophie ANNARUMMA

✉ sannarumma@collcoop.org

Informations
Emilie MADET

✉ emadet@collcoop.org

☎ 04 42 10 02 43





Contenu

Les contenus de formation se répartissent en cinq domaines de compétences.

La répartition du volume de formation théorique et pratique par domaine est la suivante :

- **Domaine de formation 1 (DF1) : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne. 126 heures dont 21 heures AFGSU 2**
- **Domaine de formation 2 (DF2) : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité. 91 heures**
- **Domaine de formation 3 (DF3) : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne. 105 heures**
- **Domaine de formation 4 (DF4) : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention. 140 heures**
- **Domaine de formation 5 (DF5) : Travail en équipe pluriprofessionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne. 98 heures**

Enseignement transversal : professionnalisation et construction de l'identité professionnelle.

Évaluation :

L'évaluation se fait tout au long de la formation pour chaque domaine de compétences

Stages pratiques :

- 840 heures en 2 stages minimum
 - 140 heures pour les personnes en cours d'emploi
- Evaluation pour chaque stage

Lieux d'intervention :

- Structures collectives : établissements accueillant des personnes âgées et/ou en situation de handicap (ex : EHPAD, établissements médico-sociaux)
- Au domicile des personnes
- Dans les foyers logement
- Dans les structures d'accueil de l'enfance

Conditions d'accès

Exigences préalables requises pour accéder à la formation :

Être majeur

Présenter un casier judiciaire vierge

Présenter les aptitudes : maturité, capacité à travailler en équipe, sens des responsabilités, disponibilité à suivre une formation longue.

La formation est ouverte aux demandeurs d'emploi, aux salariés dans le cadre d'un plan de développement de compétence de leur entreprise, aux salariés dans le cadre d'un contrat de professionnalisation ou par l'apprentissage ou bien par CPF (Compte Personnel de Formation).

Procédure d'admission

Constitution par le candidat d'un dossier d'admission comportant les pièces justificatives relatives aux conditions fixées.

- Dossier complet
- CV et lettre de motivation
- Entretien de positionnement

Recrutement

Modalités :

Envoi des dossiers de candidatures en continu

Date limite de dépôt de dossier :

En continu

Limitation de recrutement :

15 stagiaires

Certification

Chaque domaine de compétences doit être validé séparément par obtention d'une note moyenne au moins égale à 10/20 par domaine.

A l'issue de la formation, le CCPAM présentera les candidats à la certification et adressera au directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, avant la date limite fixée par celui-ci, un dossier comprenant, pour chaque candidat, le livret de formation dûment complété, accompagné des pièces relatives aux épreuves organisées en cours de formation.

Pour pouvoir être présenté à la certification, le candidat doit avoir effectué l'ensemble du parcours de formation théorique et pratique prévu.

V.A.E

Le diplôme peut être obtenu par la voie de la formation, en tout, ou pour partie par la VAE.

Plus d'infos

